

FICHE D'INFORMATION SUR LA VACCINATION

Vaccin RORV (rougeole, oreillons, rubéole, varicelle) : Ce que vous devez savoir

Many vaccine information statements are available in French and other languages. See www.immunize.org/vis

De nombreuses fiches d'information sur la vaccination sont disponibles en français et dans d'autres langues. Consultez www.immunize.org/vis

1. Pourquoi se faire vacciner ?

Le vaccin RORV peut prévenir la **rougeole**, les **oreillons**, la **rubéole**, et la **varicelle**.

- La **ROUGEOLE (R)** provoque de la fièvre, de la toux, un écoulement nasal et des yeux rouges et larmoyants, suivis généralement d'une éruption cutanée qui couvre tout le corps. Elle peut entraîner des convulsions (souvent associées à de la fièvre), des otites, de la diarrhée et une pneumonie. Dans de rares cas, la rougeole peut causer des lésions cérébrales ou la mort.
- Les **OREILLONS (O)** causent de la fièvre, des maux de tête, des douleurs musculaires, de la fatigue, une perte d'appétit et des glandes salivaires enflées et sensibles sous les oreilles. Ils peuvent entraîner la surdité, des gonflements au niveau de l'enveloppe cérébrale et/ou de la moelle épinière, un gonflement douloureux des testicules ou des ovaires et, dans de très rares cas, la mort.
- La **RUBÉOLE (R)** cause de la fièvre, des maux de gorge, une éruption cutanée, des maux de tête et une irritation des yeux. Elle peut entraîner de l'arthrite chez près de la moitié des adolescentes et femmes adultes. Si une personne attrape la rubéole pendant sa grossesse, elle pourrait faire une fausse couche, ou son bébé pourrait naître avec de graves anomalies congénitales.
- La **VARICELLE (V)**, provoque une éruption cutanée prurigineuse, en plus de la fièvre, de la fatigue, de la perte d'appétit et des maux de tête. Elle peut entraîner des infections cutanées, une pneumonie, une inflammation des vaisseaux sanguins, un gonflement de l'enveloppe cérébrale et/ou de la moelle épinière et une infection du sang, des os ou des articulations. Certaines personnes atteintes de varicelle contractent une éruption douloureuse appelée « zona » des années plus tard.

La plupart des personnes ayant reçu le vaccin RORV seront protégées à vie. Les vaccins et le taux élevé de vaccination ont rendu ces maladies beaucoup moins courantes aux États-Unis.

2. Vaccin RORV

Le vaccin RORV peut généralement être administré aux **enfants âgés de 12 mois à 12 ans**.

- Une première dose entre 12 et 15 mois
- Une deuxième dose à l'âge de 4 à 6 ans

Le vaccin RORV peut être injecté en même temps que d'autres vaccins. À la place du vaccin RORV, certains enfants peuvent recevoir des injections séparées pour le ROR (rougeole, oreillons et rubéole) et la varicelle. Votre professionnel de santé peut vous donner plus d'informations à ce sujet.

3. Discuter avec votre professionnel de santé

Indiquez à la personne administrant le vaccin si la personne recevant le vaccin :

- A fait une **réaction allergique après une précédente injection du vaccin ROR, RORV ou contre la varicelle**, ou a des allergies **graves mettant en jeu le pronostic vital**
- Est **enceinte** ou pense qu'elle pourrait l'être ; les personnes enceintes ne doivent pas recevoir le vaccin RORV
- A un **système immunitaire affaibli**, ou a un **parent, un frère ou une sœur ayant des antécédents de problèmes héréditaires ou congénitaux du système immunitaire**
- A déjà souffert d'une **affection qui entraîne facilement des hématomes ou des saignements**
- A des **antécédents de convulsions**, ou a un **parent, un frère ou une sœur ayant des antécédents de convulsions**
- Prend ou **envisage de prendre des salicylates** (tels que l'aspirine)
- A récemment **reçu une transfusion ou d'autres produits sanguins**
- A la **tuberculose**
- A **reçu un autre vaccin au cours des 4 dernières semaines**

Dans certains cas, votre professionnel de santé peut décider de reporter la vaccination RORV jusqu'à une visite ultérieure ou peut recommander que l'enfant reçoive un vaccin ROR et contre la varicelle distincts au lieu du RORV.

Les personnes souffrant de maladies bénignes, comme un rhume, peuvent se faire vacciner. Les enfants modérément ou gravement malades doivent généralement attendre d'être guéris pour recevoir le vaccin RORV.

Votre professionnel de santé peut vous donner plus d'informations à ce sujet.



U.S. Department of Health and Human Services
Centers for Disease Control and Prevention

4. Risques de réaction au vaccin

- Une douleur au bras due à l'injection ou une rougeur à l'endroit où l'injection est administrée, de la fièvre et une légère éruption cutanée peuvent survenir après l'administration du vaccin RORV.
- Des gonflements des glandes des joues ou du cou ou des douleurs et raideurs articulaires temporaires surviennent parfois après l'administration du vaccin RORV.
- Des crises convulsives, souvent associées à de la fièvre, peuvent survenir après l'administration du vaccin RORV. Le risque de telles convulsions est plus élevé après l'administration du vaccin RORV qu'après l'administration de la première dose de la série de vaccins ROR et contre la varicelle chez les jeunes enfants. Votre professionnel de santé peut vous conseiller sur les vaccins appropriés pour votre enfant.
- Des réactions plus graves surviennent rarement, y compris une faible numération plaquettaire temporaire, qui peut causer des saignements inhabituels ou des ecchymoses.
- Chez les personnes présentant des problèmes graves du système immunitaire, ce vaccin peut provoquer une infection qui peut mettre en jeu le pronostic vital. Les personnes présentant des problèmes graves du système immunitaire ne doivent pas recevoir le vaccin RORV.

Si une personne développe une éruption cutanée après la vaccination RORV, elle pourrait être liée à la rougeole ou à la composante varicelle du vaccin. Le virus du vaccin contre la varicelle peut être transmis à une personne non protégée. Toute personne qui présente une éruption cutanée devra se tenir à l'écart des enfants et des personnes dont le système immunitaire est affaibli jusqu'à ce que l'éruption disparaisse. Adressez-vous à votre prestataire de soins de santé pour obtenir des précisions.

Certaines personnes vaccinées contre la varicelle contractent le zona (herpès zoster) des années plus tard. Cela est beaucoup moins fréquent après la vaccination qu'après la varicelle.

Il arrive que des personnes s'évanouissent après des actes médicaux, y compris la vaccination. Informez le professionnel de santé si vous êtes pris(e) de vertiges ou si vous présentez des troubles de la vision ou des bourdonnements d'oreilles.

Comme avec tout médicament, il existe un très faible risque que le vaccin cause une réaction allergique grave, d'autres lésions graves, voire le décès.

5. Que faire en cas de problème grave ?

Une réaction allergique peut survenir après le départ de la personne vaccinée de la clinique. Si vous observez des

French translation provided by the Immunization Action Coalition

signes de réaction allergique grave (urticaire, gonflement du visage et de la gorge, difficulté à respirer, accélération du rythme cardiaque, étourdissements ou faiblesse), appelez le **9-1-1** et amenez la personne à l'hôpital le plus proche.

Pour les autres signes qui vous inquiètent, appelez votre professionnel de santé.

Les réactions indésirables doivent être signalées dans le Vaccine Adverse Event Reporting System (VAERS) (Système américain de notification des manifestations postvaccinales indésirables). Votre professionnel de santé effectuera généralement ce signalement ; vous pouvez aussi le faire vous-même. Consultez le site Internet du VAERS à l'adresse suivante www.vaers.hhs.gov ou appelez le **1-800-822-7967**. *Le VAERS est uniquement destiné à recevoir les signalements de réactions ; les membres du personnel du VAERS ne donnent pas d'avis médical.*

6. Le Programme national d'indemnisation pour les préjudices causés par les vaccins

Le National Vaccine Injury Compensation Program (VICP) (Programme national d'indemnisation pour les préjudices causés par les vaccins) est un programme fédéral qui a été créé pour dédommager les personnes qui pourraient avoir subi un préjudice causé par certains vaccins. Les réclamations concernant une blessure présumée ou un décès dû à la vaccination doivent être déposées dans le délai imparti, qui peut être de seulement deux ans. Consultez le site Internet du VICP à l'adresse suivante www.hrsa.gov/vaccinecompensation ou appelez le **1-800-338-2382** pour en savoir plus sur le programme et apprendre à déposer une réclamation.

7. Pour en savoir davantage

- Parlez-en à votre médecin.
- Contactez le service de santé de votre ville ou de votre région.
- Consultez le site Internet de la Food and Drug Administration (FDA) pour obtenir les notices des vaccins et des informations supplémentaires à l'adresse suivante www.fda.gov/vaccines-blood-biologics/vaccines.
- Contactez les Centers for Disease Control and Prevention (CDC) (Centres américains pour le contrôle et la prévention des maladies) :
 - Appelez le **1-800-232-4636 (1-800-CDC-INFO)**, ou
 - Consultez le site Internet du CDC à l'adresse suivante www.cdc.gov/vaccines.



Pour que le ou les dispensateur(s) de soins médicaux de votre enfant puisse(nt) obtenir les renseignements précis sur son statut d'immunisation, ainsi qu'une évaluation des vaccinations et un calendrier recommandé pour les futures vaccinations, les informations seront envoyées au Bureau d'enregistrement des améliorations des soins médicaux du Michigan (*Michigan Care Improvement Registry*). Quiconque a le droit de demander que son dispensateur de soins médicaux ne fournisse pas les renseignements relatifs aux vaccinations au Bureau d'enregistrement.

DCH-1494F

AUTH: P. H. S., Act 42, Sect. 2126.